



Air France

Info



Octobre 2021

Solde des congés 2021

## Le Compte Épargne Temps reste une solution

### Nouvelle intention d'épargne

Epargne annuelle - Exercice 2021	Souhait
RTT	<input type="checkbox"/>
CJT	<input type="text"/> (en jours)
Congé annuel	<input type="text"/> (en jours)
Compensation des HS	<input type="text"/> (en heures)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de l'épargne CET

**La saisie de placements CET est uniquement possible du 15/11 au 31/12**



Les possibilités d'épargne sont décrites dans l'Accord Temps de Travail du 24 janvier 2013, sous « le Chapitre VIII. Art. 8.1 Alimentation du Compte Epargne Temps.

La CFE-CGC signataire de cet Accord rappelle que **les dispositions** de ce chapitre **restent valables** cela malgré certaines consignes locales qui tentent à interdire cette épargne.

La saisie de placement CET sera possible

**entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2021.**

Au-delà de ce dispositif CET, nous avons demandé à la Direction d'**accorder une souplesse** sur **la date de solde des congés 2021**, en permettant la prise des congés jusqu'au **9 janvier**.  
(voir notre courrier ci-dessous)



**Vos représentants CFE-CGC**

**CFE-CGC Air France**

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France  
(+33)1.41.56.04.70 - [dome.cfecgcaf@gmail.com](mailto:dome.cfecgcaf@gmail.com) - [www.cfecgcaf.org](http://www.cfecgcaf.org)





**Air France**

---

**SYCAD-D 2021\_10\_073**

Le 15 octobre 2021

Monsieur Patrice Tizon  
DP GD

Objet : Pose des congés 2021

Monsieur le Directeur,

L'année 2021 ayant été marquée par l'Activité Partielle Longue Durée, nombreux sont les salariés ayant un solde de congés positif au 31 décembre 2021.

Aussi, afin de faciliter les organisations de travail et d'aider les managers dans le pilotage d'activité du dernier trimestre 2021, la CFE-CGC vous demande d'offrir la possibilité aux salariés d'étendre la période de prise de congés 2021 jusqu'au 9 janvier 2022 inclus. Cette mesure n'écartant pas la possibilité de poser des congés sur le compteur CET pour les salariés qui le souhaitent.

Je reste dans l'attente de vous lire et, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurence Demigné  
Secrétaire Générale CFE-CGC Air France